



## Erreur de vitesse réglementaire

Par **FrenchDoc**, le **07/06/2012** à **11:11**

Bonjour,  
j'ai été verbalisé par la police (contrôle de vitesse aux jumelles) alors que je m'apprêtais à entrer dans mon agglomération.

Le cheminement que j'ai suivi est le suivant :

Autoroute (130km/h)

Sortie d'autoroute

Panneau 110km/h

Panneau 90km/h

Rond-point

Petit pont

Panneau d'agglomération (50km/h)

La police était positionnée 5m après le panneau d'agglomération, et visait (avec les jumelles laser) au niveau du petit pont, 100m avant l'entrée d'agglomération.

J'ai été verbalisé avec une vitesse mesurée de 80km/h pour une limite de 50km/h selon eux, alors que selon moi la limitation au niveau du pont est de 90km/h (vitesse hors agglomération en l'absence d'autre indication).

La mesure était nécessairement faite hors-agglomération puisque le fonctionnaire était déjà posté au milieu de la route pour me demander de m'arrêter, avant même que je franchisse le panneau d'agglomération.

Sur le coup, d'un naturel timide, je n'ai pas osé dire quoi que ce soit...

Constatant que la police se place de plus en plus souvent à cet endroit (et verbalise systématiquement une grosse masse de véhicules), j'aimerais savoir quel organisme (DDE, mairie, ...) saurait me délivrer une "attestation" indiquant la vitesse limite officielle au niveau du pont.

Je ne souhaite pas nécessairement contester le PV que j'ai déjà réglé (et pour lesquels j'ai déjà perdu mes points) mais plutôt disposer d'un document qui me "protège" pour le futur, voire qui me permette d'aller discuter avec les fonctionnaires de police lorsque je les reverrai à cet endroit.

Merci par avance !

Par **janus2fr**, le **07/06/2012** à **13:46**

Bonjour,

Vous l'avez dit vous-même, en dehors de toute indication, la limitation de vitesse hors agglomération est de 90km/h.

Reste à bien regarder s'il existe un panneau de limitation, même peu voyant, indiquant 50km/h à cet endroit.

Par **FrenchDoc**, le **07/06/2012 à 13:59**

Bonjour janus2fr et merci pour votre réponse,

Faisant cette route chaque jour depuis une dizaine d'années, je peux confirmer qu'il n'y a aucun panneau.

A défaut de trouver un organisme qui puisse délivrer un document, j'essaierai d'engager la conversation avec les fonctionnaires lorsque je les reverrai à cet endroit.